

Question écrite du groupe UDC

Intégration et vacances « extensibles »... Qu'en est-il dans les écoles Delémontaines ?

Le Journal « Le Matin » dans son édition du 28.01.2007 signale une hausse des vacances scolaires extensibles, pour des commodités de voyage. Il signale que parmi les exceptions autorisées figure le regroupement familial, c'est-à-dire le retour de migrants dans leur pays d'origine et de cœur. Qu'en est-il en pratique ici, combien y a t il de demandes, de refus, d'autorisations, de transgressions et comment sont-elles traitées ? L'exigence légitime d'intégration ne passerait-elle pas par un respect rigoureux de la scolarité qui est plus importante et prioritaire dans l'acquisition des valeurs culturelles du pays d'accueil ? Y aurait il, par l'acceptation de ce motif, un traitement de faveur pour les communautés migrantes, du même ordre que pour ceux qui réclament des congés pour des motifs d'organisation ou de commodité de voyages ?

Pour le groupe UDC Dominique Baettig dimanche 28 janvier 2007

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Baettig', with a stylized flourish above it.